

*Date de dépôt: 2 septembre 2003*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition concernant la problématique de la circulation de la route de l'Usine-à-Gaz et de l'avenue des Libellules à Aïre**

### **Rapport de M. Jean-Marc Odier**

Mesdames et

Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Gilles Desplanches, la Commission des transports a examiné l'objet susmentionné dans sa séance du 24 juin 2002.

MM. Philippe Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation (OTC), et Guillaume Zuber, juriste OTC, participent à la séance.

M. Burri décrit la situation du secteur concerné par la pétition. La route de l'Usine-à-Gaz, principalement visée par les mesures de restrictions demandées par les pétitionnaires, est une route empruntée notamment par les camions des Services Industriels de Genève (SIG). La route borde une zone 30 km/h, des feux ont été installés et la sécurité est déjà bonne.

En ce qui concerne l'avenue des Libellules, celle-ci est privée et une limitation de vitesse ne peut être décidée que par la fondation HBM Emile-Dupont, propriétaire de l'immeuble.

## **Audition des pétitionnaires**

*M<sup>me</sup> Monique Bussien et M. Delfino Boti Kluxe représentant le parti socialiste de Vernier et l'Association du Quartier et des Habitants des Libellules*

Les pétitionnaires remettent à chaque commissaire un dossier comprenant photos, plans de situation, procès-verbaux de la commission « Circulation » du Conseil municipal de Vernier, arrêté du Conseil d'Etat, et correspondances diverses.

La pétition au Grand Conseil fait suite à nombre d'interventions auprès de la commune, de l'OTC, de la gendarmerie et des SIG. La route de l'Usine-à-Gaz borde une zone 30 km/h ainsi que deux écoles. La zone industrielle et les SIG génèrent un trafic important ayant pour conséquence un danger réel dans un secteur sensible regroupant écoles et habitations.

Les pétitionnaires demandent aux autorités de prendre les mesures suivantes :

- limitation à 30 km/h sur la route de l'Usine-à-Gaz et l'avenue des Libellules ;
- installation d'un « kit-école » sur la route de l'Usine-à-Gaz et des ralentisseurs sur l'avenue des Libellules ;
- déviation des camions sur la route du Bois-des-Frères ;
- intervention auprès des SIG et de Zschokke afin que leurs camions empruntent la route du Bois-des-Frères plutôt que la route de l'Usine-à-Gaz.

## **Discussion**

La commission dans son ensemble comprend les préoccupations des pétitionnaires. L'implantation des SIG et l'activité de la zone industrielle engendrent un trafic professionnel important à travers une zone d'habitations et d'équipements publics. D'un point de vue prévention des accidents, la gestion des flux de différents types de déplacements ne peut être optimale, même en ayant recours à divers aménagements ou en prenant des mesures de limitation de vitesse.

La route de l'Usine-à-Gaz n'est pas le seul accès de la zone d'activité industrielle et artisanale. L'accès de la zone par la route du Bois-des-Frères paraît mieux adapté.

La commission est favorable aux buts visés par la pétition, à savoir l'amélioration de la sécurité routière sur la route de l'Usine-à-Gaz et l'avenue des Libellules. Cependant elle remarque que la limitation 30 km/h n'est pas compatible avec une mesure de « kit-école ». En outre, il lui paraît que l'introduction de mesures de restrictions très localisées, telles que proposées, peuvent répercuter d'autres problématiques dans le reste du quartier.

Plutôt que d'envisager des mesures localisées au coup par coup, la commission est d'avis que le périmètre dans son ensemble doit faire l'objet d'une étude en prenant en considération une hiérarchisation des réseaux et l'affectation des différentes voies de communication.

### **Vote**

**La commission propose de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat en demandant une étude du secteur compris entre la route du Bois-des-Frères, la route de Vernier, l'avenue de l'Ain et la route d'Aïre.**

Vote : unanimité (2 S, 1 AdG, 1 Ve, 1 PDC, 1 R, 3 L)

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des transports vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à voter le renvoi de la pétition, accompagné de sa demande d'étude, au Conseil d'Etat.

## Pétition

(1427)

### concernant la problématique de la circulation de la route de l'Usine-à-Gaz et de l'avenue des Libellules à Aire

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La route de l'Usine-à-Gaz et l'avenue des Libellules, desservant différents lieux, tels qu'école, habitations, stade de sport, SIG, zone industrielle du Lignon, subissent une intense circulation générée par les véhicules des personnes habitant et/ou travaillant dans le quartier, aggravée par les camions de la zone industrielle (SIG, Zschokke et autres entreprises).

Ces artères ne sont absolument pas adaptées à la sécurité exigée par un tel trafic. La plupart des conducteurs ne respectent pas les limitations de vitesse déjà beaucoup trop élevées (50 km/h) compromettant ainsi sérieusement la sécurité des habitants du quartier, notamment celle des enfants qui se rendent à l'école et au stade.

Par ailleurs, une pollution dangereuse pour la santé sévit sur ces routes (gaz d'échappement, vacarme assourdissant).

#### **C'est pourquoi les soussignés demandent que :**

- la vitesse soit ramenée à 30 km/h telle que promulguée par l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1992 du Département de justice et police tant sur la route de l'Usine-à-Gaz que sur l'avenue des Libellules ;
- un « kit-école » soit installé sur la route de l'Usine-à-Gaz et des ralentisseurs sur l'avenue des Libellules ;
- les camions soient déviés sur le tronçon route de Vernier/route du Bois-des-Frères ;
- les autorités de la commune interviennent auprès des directions des SIG et Zschokke afin que leurs véhicules de service empruntent les artères citées plus haut.

N. B. : 232 signatures  
*M<sup>me</sup> Monique Bussien*  
17, route de l'Usine-à-Gaz  
1219 Aire

*Périmètre de l'étude suggérée*

